



COMMUNE DE VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

SERVICE ELECTIONS

ARRÊTÉ N°2024ARRT134

OBJET : Elections Européennes du 9 juin 2024

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de Villeneuve-lès-Maguelone,

VU le Code Électoral ;

VU le Décret n°2024-226 du 12 mars 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement européen ;

VU l'arrêté ministérielle du 17 mai 2024 fixant les listes candidates à l'élection des représentants au Parlement européen des 8 et 9 juin 2024 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

A l'occasion des élections européennes, le 9 juin 2024, sont désignés en qualité de Président de bureau de vote, les membres du Conseil Municipal ci-après :

BUREAU DE VOTE	ADRESSE BUREAU DE VOTE	NOM DU PRESIDENT	QUALITE
1	Mairie Salle Nelson Mandela	<i>Corinne POUJOL</i>	Adjointe
2	Maison des Associations (1) Salle multi activités	<i>Laëtitia MEDDAS</i> + <i>Anaïs MEDDAS</i> (suppléante)	Adjointe
3	Centre Bérenger de Fré dol (1) Salle Sophie Desmaret s	<i>Véronique NEGRET</i> + <i>Marc CUSY</i> (suppléant)	Maire
4	Ecole F. DOLTO Salle polyvalente	<i>Dylan COUDERC</i> + <i>Xavier COUDERC</i> (suppléant)	Adjoint
5	Halle des Sports (1) Grande salle	<i>Nicolas SICA-DELMAS</i> + <i>Hélène PETRUS</i> (suppléante)	Adjoint
6	Centre Bérenger de Fré dol (2) Salle Sophie Desmaret s	<i>Thierry TANGUY</i>	Adjoint

7	Centre Bérenger de Frédol (3) Salle Sophie Desmarests	<i>Marie ZECH</i>	Adjointe
8	Maison des Associations (2) Salle multi activités	<i>Sonia RICHOU</i>	Conseillère
9	Halle des Sports (2) Grande salle	<i>Jérémy BOULADOU</i>	Adjoint
10	Halle des Sports (3) Grande salle	<i>Abdelhack HARRAGA</i>	Adjoint

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté est publié sur le site internet de la Commune de Villeneuve-lès-Maguelone.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale ainsi que Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Villeneuve-lès-Maguelone sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Publié le

**Pour extrait conforme
En Mairie le 27 mai 2024**

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 27 MAI 2024 -
Et publication le 27 MAI 2024 -

**Le Maire
Véronique NEGRET**



Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours Citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.